

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 6 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

Mme Raymonde BENOUFFA, M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, M. Jean-René JOUFFE, Mme Sylvie LABBE, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLERON, Mme Danielle ROUSSIN, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Mme Solenne ZUNDEL, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. Marcel RAFFRAY.

Délibération 1 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2017 assainissement, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 232 461.68 euros.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses : 71 514.25 €.
Recettes : 71 514.25 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 160 947.43 €.
Recettes : 160 947.43 €.

**Délibération 2 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT
« LA LOUVELAIS » 2017**

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2017 lotissement « La Louvelais » qui est voté hors taxe, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 1 128 708.93 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 697 525.78 €.
Recettes : 697 525.78 €.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 6 AVRIL 2017**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 431 183.15 €.
Recettes : 431 183.15 €.

Délibération 3

LIGNE DE TRESORERIE

Le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire.

Nous avons sollicité trois banques pour son renouvellement pour différents montants de 80 000.00 €, 100 000.00 € et 120 000.00 €, pour une durée d'un an.

Monsieur RAFFRAY Marcel présente les différentes propositions :

LA CAISSE D'EPARGNE propose une ligne de trésorerie de 120 000.00 € sur 12 mois taux de 0.95 %, calcul des intérêts Exact/360, le paiement des intérêts est trimestriel, les frais de dossier sont néant, une commission d'engagement s'élève à 500.00 € et une commission de non utilisation est de 0.30 %. Ils n'ont pas le barème de cotation pour les autres montants sollicités.

LE CREDIT AGRICOLE propose une ligne de trésorerie pour le montant de 120 000.00 € sur 12 mois, au taux Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0*+ marge de 1.50 %, les frais de dossier s'élève à 0.25 % du montant de la ligne de trésorerie.

LE CREDIT MUTUEL ARKEA propose une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000.00 € sur 12 mois, index TI3M, avec une marge de 1.25 % et une commission d'engagement de 0.25 % du montant de la ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de choisir le Crédit agricole pour une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000.00 € aux conditions indiquées ci-dessus.

Délibération 4

IMPOTS LOCAUX 2017

Monsieur le Maire informe les conseillers des diverses propositions faites par Dinan Agglomération pour mettre en œuvre un accord fiscal de fusion qui doit répondre à l'objectif de neutralisation fiscale. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 30 mars 2017 et propose d'adopter :

- ⇒ D'une politique d'abattements communautaire par Dinan Agglomération,
- ⇒ La suppression des ajustements de quotités liées à la fraction départementale transférée sur les bases intercommunales,
- ⇒ L'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 3 ans des taux communautaires de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 6 AVRIL 2017**

bâties propose aux Conseillers Municipaux de ne pas faire évoluer les différents taux d'imposition pour 2017,

⇒ L'instauration d'un mécanisme de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits sur trois ans au sein du bloc local (communes et EPCI).

Monsieur le Maire propose aux conseillers :

D'attendre la réunion du conseil communautaire de Dinan Agglomération qui aura lieu le lundi 10 avril 2017 et qui doit adopter ce projet et le consolidera.

D'effectuer le vote d'une recette fiscale d'un montant de 331 522 € pour les impôts locaux 2017 à ce jour et de se revoir mardi 11 avril en réunion de conseil municipal pour voter les différents taux pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et entérine le montant de 331 522 € pour les impôts locaux 2017.

Délibération 5 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la commune, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 1 762 690.30 euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 997 334.00 €.

Recettes : 997 334.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 765 356.30 €.

Recettes : 765 356.30 €.

**Délibération 6 APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE
DES MAISONS DE COTES D'ARMOR HABITAT**

Monsieur le Maire présente les plans proposés par la société Côtes d'Armor Habitat pour construire 6 maisons dans le lotissement « La Louvelais » deux T2, deux T3 et deux T4. L'ensemble est harmonieux et peut convenir à des profils de famille variés.

Le projet est soumis à l'approbation des conseillers.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve l'avant-projet sommaire tel qui a été présenté.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 6 AVRIL 2017**

QUESTIONS DIVERSES

FRELON ASIATIQUE

Madame ABBE Madeleine informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu cet après-midi avec les services de Dinan Agglomération sur la lutte contre le frelon asiatique : les dangers comment s'en protéger et les risques encourus par le personnel qui travaille à l'extérieur.

Sa pique n'est pas plus dangereuse que la piqûre d'un autre hyménoptère.

Malgré tout, il faudrait se munir d'une seringue d'EPIPEN en cas de piqûres douloureuses qui peuvent entraîner des œdèmes importants surtout au niveau des paupières et muqueuses ou /et un choc anaphylactique.

ORDRE DU JOUR :

Délibération 1 Budget primitif assainissement 2017

Délibération 2 Budget primitif lotissement « La Louvelais » 2017

Délibération 3 ligne de trésorerie

Délibération 4 Impôts locaux 2017

Délibération 5 Budget primitif commune 2017

Délibération 6 Approbation de l'avant-projet sommaire des maisons de Côtes d'Armor
Habitat